

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
9 novembre 2023
n° 38 / 8015^e
pages 1945 à 2000

CHRONIQUE / Bail

Le contrat de bail du toit d'un immeuble

> Jean Bruschi

1957

ÉDITORIAL

1945 La *compliance*, socle de la confidentialité nécessaire des avis juridiques élaborés en entreprise, Marie-Anne Frison-Roche

ACTUALITÉS

1951 Cycle de conférences (Cour de cassation) : penser les pratiques juridictionnelles

POINTS DE VUE

1954 L'introuvable réparation des préjudices liés à la traite négrière et l'esclavage, Maxime Cormier, Marie Eliphe et Benjamin Moron-Puech
1956 La perte grave du capital mise sous le tapis..., Jean-Jacques Daigre

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 1963 Première chambre civile, Stéphanie Robin-Raschel, Daniel Agnès, Isabelle Kloda, Éloi Buat-Ménard, Laurent Duval et Valérie Champ
1969 Deuxième chambre civile, Claire Bohnert, Françoise Jollec, Xavier Pradel, Samuel Ittah, Carine Dudit et Julie Vigneras
1977 **Panorama** : Dommage corporel, Mireille Bacache, Anne Guégan et Stéphanie Porchy-Simon
1990 **Notes** : La preuve de la faute du salarié par la méthode du « client mystère » à l'aune du principe de loyauté, note sous Soc. 6 sept. 2023, Jean Mouly
1995 Les glissements de terrain du principe de neutralité, note sous CE 29 juin 2023, Anne-Laure Youhnovski Sagon

ENTRETIEN

2000 Jean-Paul Céré, Éric Péchillon et Stéphanie Renard – Présentation du code pénitentiaire

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUITBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite

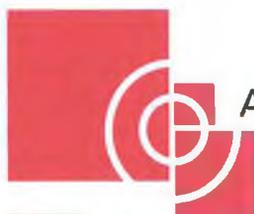
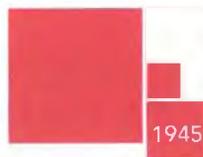


Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Marie-Anne Frison-Roche

La *compliance*, socle de la confidentialité
nécessaire des avis juridiques
élaborés en entreprise



ACTUALITÉS

1948

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (état des lieux) :
remboursement de la moitié du coût,
Civ. 3^e, 26 oct. 2023

Bail rural (autorisation d'exploiter) :
prescription de l'action en nullité,
Civ. 3^e, 26 oct. 2023

Bail rural (long terme) :
preneur à moins de neuf ans de la retraite,
Civ. 3^e, 26 oct. 2023

SAFER (droit de préemption) :
erreur dans la déclaration d'intention d'aliéner,
Civ. 3^e, 26 oct. 2023

1950

DROIT PUBLIC

Environnement

Déchet nucléaire (stockage) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 27 oct. 2023

1951

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :
penser les pratiques juridictionnelles

Appel civil (déclaration) :
application du décret du 6 mai 2017,
Civ. 2^e, 26 oct. 2023

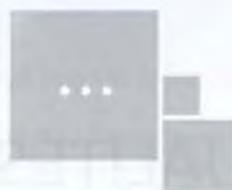
Appel civil (déclaration) :
application du décret du 25 février 2022,
Civ. 2^e, 26 oct. 2023

Appel civil (déclaration) :
caducité ou irrecevabilité des conclusions,
Civ. 2^e, 25 oct. 2023

Voie d'exécution

Juge de l'exécution (compétence) :
mesure d'instruction *in futurum*,
Civ. 2^e, 26 oct. 2023

Saisie immobilière (prescription) :
portée de l'effet interruptif,
Civ. 2^e, 25 oct. 2023



POINTS DE VUE

1954

L'introuvable réparation des préjudices liés à la traite négrière et l'esclavage par Maxime Cormier, Marie Eliphe et Benjamin Moron-Puech

1956

La perte grave du capital mise sous le tapis... par Jean-Jacques Daigre



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1957

Le contrat de bail du toit d'un immeuble par Jean Bruschi

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1963

Première chambre civile par Stéphanie Robin-Raschel, Daniel Agnès, Isabelle Kloda, Éloi Buat-Ménard, Laurent Duval et Valérie Champ

1969

Deuxième chambre civile par Claire Bohnert, Françoise Jollec, Xavier Pradel, Samuel Ittah, Carine Dudit et Julie Vigneras

PANORAMA

1977

Domage corporel octobre 2022 – septembre 2023 par Mireille Bacache, Anne Guégan et Stéphanie Porchy-Simon

NOTES

1990

La preuve de la faute du salarié par la méthode du « client mystère » à l'aune du principe de loyauté, note sous Soc. 6 sept. 2023 par Jean Mouly

1995

Les glissements de terrain du principe de neutralité, note sous CE 29 juin 2023 par Anne-Laure Youhnovski Sagon



ENTRETIEN

2000

Jean-Paul Céré, Éric Péchillon et Stéphanie Renard – Présentation du code pénitentiaire

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr